

CLASSEMENT
Réservé à la recette interrégionale

DÉSIGNATION DES MANDATAIRES ¹³
FICHE DES SIGNATURES DES PERSONNES
ayant reçu les pouvoirs définis au recto et qui acceptent ces pouvoirs

| Mandataire A ¹⁴ | | Mandataire B ¹⁴ | |
|-----------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------|
| Noms – Prénoms | Signature | Noms – Prénoms | Signature |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

RECETTE INTERRÉGIONALE DES DOUANES DE PARIS

PROCURATION ENREGISTRÉE AU NIVEAU NATIONAL

le sous le n° :

annule et remplace la procuration enregistrée

sous le n° : du

Procuration acceptée

Le receveur interrégional des douanes de Paris

**Procuration de la société intervenant en tant que garant
et déléguant certains pouvoirs à leurs salariés**

NOTICE

1. Annexez, le cas échéant, une copie ou photocopie supplémentaire de la procuration, destinée à être renvoyée au mandant, si celui-ci en formule expressément la demande, en y annexant une enveloppe dûment libellée et affranchie pour le renvoi de l'exemplaire qui lui est destiné.

DÉSIGNATION DU MANDANT

2. **Mandant** : Personne qui, par un mandat, donne à une autre (le mandataire) le pouvoir de la représenter dans un acte juridique.

3. **Dénomination sociale** : Raison sociale et forme juridique de la personne morale que représente le mandant.

4. **SIREN** : Numéro d'identification au répertoire des entreprises requis pour les sociétés implantées en France ou son équivalent pour les entreprises implantées hors du territoire national.

MODE DE REPRÉSENTATION

5. Choisir l'un des deux modes de représentation décrits aux notes 5 et 6, et produire les documents exigés.

6. **Qualité** : Indiquez l'une des qualités suivante : Président directeur général, directeur général, président du directoire, directeur général unique, ou gérant.

Une copie certifiée conforme de l'acte social (délibération du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, article « Statuts, délibération de l'assemblée des associés,... ») ayant, en dernier lieu, nommé la personne à sa fonction doit être produite à la recette interrégionale de Paris.

7. **Délégation de pouvoir** : Joindre une copie certifiée conforme de l'un des documents suivants : délibération du conseil d'administration, décision des associés en date du, procuration en date du,...

POUVOIRS

8. Le mandant donne pouvoir au(x) mandataire(s), représentés par un ou plusieurs de ses salariés, ou une autre personne morale, dont il est nécessaire de renseigner la raison sociale et le SIREN. Si le mandant souhaite donner pouvoir à ces deux types de personnes, il doit établir des procurations distinctes.

9. Raison sociale et SIREN de l'organisme mandataire.

10. En cas de pluralité des mandataires, les pouvoirs doivent être les mêmes pour tous les mandataires. Si le mandant désire déléguer des pouvoirs différenciés, il doit établir des procurations distinctes.

Cochez un ou les deux pouvoirs.

11. Cochez cette mention s'il y a lieu.

12. Cochez cette mention s'il y a lieu. Elle concerne les organismes financiers devant respecter l'obligation de double signature, qui doivent distinguer au verso de la procuration les signatures des mandataires A et B.

FICHE DES SIGNATURES DES PERSONNES

ayant reçu les pouvoirs définis au recto et qui acceptent ces pouvoirs

13. **Mandataire** : Personne qui reçoit, d'un mandant, le mandat de faire un ou des actes juridiques en son nom et pour son compte.

14. Supprimez, s'il y a lieu, les distinctions « A » et « B ».